

Verifié au prononcé

**DECLARATION DE S.E.M M.MOHAMED SIAD DOUALEH AMBASSADEUR
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI A L'OCCASION DE
LA 23^{ème} SESSION SPECIALE DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
1^{er} avril 2015**

M. le Président,

Notre pensée émue va à notre collègue et ami l'Ambassadeur Yusuf Mohamed Ismail (Bari-Bari), Ambassadeur et Représentant Permanent de la République Fédérale de Somalie, victime d'un attentat terroriste lâche à Mogadiscio.

Djibouti s'associe aux déclarations faites par l'Algérie au nom du Groupe Africain et par le Maroc au nom du Groupe des pays francophones.

Djibouti se félicite de la tenue de cette session spéciale sur les exactions commises par la secte terroriste Boko Haram et leurs impacts catastrophiques sur la situation des droits de l'homme dans les pays affectés. Le bilan est lourd, les violations extrêmement graves, d'où l'urgence d'une action concrète et concertée de la Communauté Internationale. Elle se félicite également de la présence de l'Envoyé Spécial de l'Union Africaine, le Président Buyoya, ainsi que des ministres des pays concernés, venus témoigner de l'engagement du continent contre le terrorisme et pour son éradication.

Si les chefs des États de l'Union Africaine ont décidé de constituer une force multinationale pour combattre Boko Haram, c'est parce que nos États sont conscients de l'obligation essentielle que constitue la protection de ses citoyens et autres ressortissants contre la menace d'actes terroristes et la traduction des auteurs de tels actes en justice.

Il est extrêmement important que le Conseil se saisisse de cette question car le terrorisme a des effets directs sur les droits de l'homme et des conséquences catastrophiques pour la réalisation du droit à la vie, à la liberté et l'intégrité physique des victimes.

Il menace également le développement social et économique de nos pays impactant ainsi négativement l'exercice des droits de l'homme. Nous condamnons de la manière la plus ferme les assassinats ciblés, les prises d'otages, les attaques contre les écoles, la destruction des biens publics et privés, ainsi que le recrutement de kamikazes.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'enrôlement des enfants mineurs pris dans les rets d'un narratif collectif mondialisé qui est celui de l'islamisme radical au nom duquel on justifie les actes barbares commis à l'égard de civils en particulier les femmes et les enfants.

Le défi à relever n'est pas simple, et les solutions qui doivent y être apportées ne peuvent être que coordonnées. Si nous échouons à mettre en place un partenariat efficace visant à mettre en œuvre des stratégies de programmes communs, nous courons le risque que la stratégie de mise en réseau et de connexion à laquelle nous assistons rende la tâche extrêmement périlleuse.

A cet égard, il est important que le rapport tel qu'envisagé dans la résolution actuellement en négociation et qui doit être établie par le Haut-Commissariat pour une soumission au Conseil à sa 29^{ème} session, dresse un état des lieux le plus clair possible sur les attaques terroristes, les atrocités et abus des droits de l'homme commis par le groupe terroriste Boko Haram.

Je vous remercie M. le Président.